

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

FOOD TRUCK LE LUNDI À LA BASE DE PLEINE NATURE DE POLTROT (16)

DOSSIER DE CONSULTATION



PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne s'attache à dynamiser et valoriser la base de pleine nature de Poltrot, dont elle est propriétaire depuis 2009.

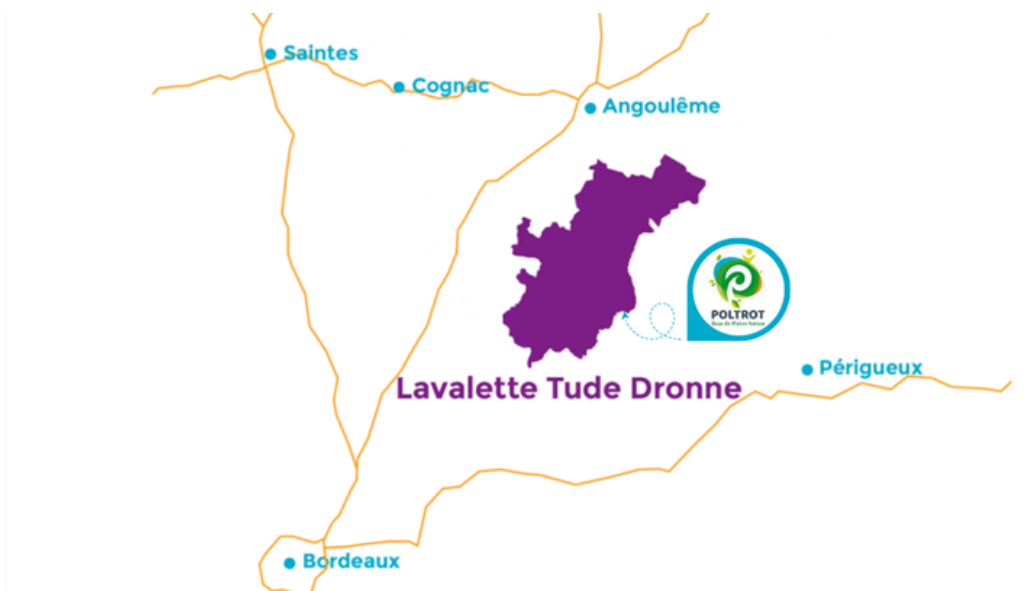
Dans cette perspective, la Communauté de communes porte des aménagements et exploite en régie des activités commerciales de tourisme et de loisirs.

Toutefois, dans une recherche d'efficacité économique et de diversification de l'offre de restauration, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne dispose d'un restaurateur exploitant la guinguette sur l'ensemble de la saison. Celle-ci étant fermée le lundi, la collectivité recherche un food truck afin d'assurer une offre de restauration ce jour-là à la base de pleine nature de Poltrot.

A cet effet, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est ouvert jusqu'au 27 mars 2026.

1. Présentation de la base de pleine nature de Poltrot

Située en Sud-Charente sur la commune de Nabinaud, aux portes de la Dordogne, la base de pleine nature de Poltrot s'étend sur 7 hectares préservés au cœur de la vallée de la Dronne (site Natura 2000), à seulement 5 minutes du village d'Aubeterre-sur-Dronne, classé parmi les « Plus beaux villages de France » et reconnu pour son église souterraine la plus grande d'Europe (60 000 visiteurs par an).



Identifiée comme l'un des 7 spots touristiques prioritaires du Sud-Charente, la base se développe autour d'une offre de loisirs de plein air, actifs, innovants et durables.

Elle propose des équipements pour la pratique d'activités diverses, avec une orientation affirmée pour les activités de loisirs de plein air et la préservation de la biodiversité.

Les activités proposées sont :

- **pour les activités gratuites** : espaces aménagés pour la pratique de la pêche, visite libre ou commentée sur réservation du moulin, découverte de la ruche pédagogique (ouverture sur demande), aire de jeux sous forme d'accrobranche pour les moins de 7 ans, terrain de pétanque, sentier pédagogique
- **pour les activités commercialisées** : labyrinthe végétal d'un hectare en visite libre ou animé d'un jeu d'orientation (juillet/août), parc acrobatique en hauteur composé de deux parcours accessibles à partir de 7 ans (ouvert en juillet/août), un parcours de course d'orientation (ouvert en juillet/août), 2 Explor Games®, activité ludique et numérique à mi-chemin entre l'écape game et le géocaching (juin à septembre), descente de la Dronne en canoë-kayak, vols en montgolfières



Ces différents éléments font aujourd'hui de la Base de Pleine Nature de Poltrot un site touristique phare du Sud Charente qui accueille chaque année plusieurs milliers de visiteurs (31 000 en 2024).



La fréquentation connaît une très forte saisonnalité et une forte dépendance aux conditions météorologiques.

La base de pleine nature de Poltrot propose également à ses visiteurs un espace de restauration avec une guinguette, ouverte tous les jours en juillet et août sauf le lundi, puis du mercredi au dimanche en hors saison (mai, juin et septembre), sous réserve des conditions météorologiques.

2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt :

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objet la mise à disposition d'un espace dédié à l'accueil d'un food truck uniquement le lundi au sein de la base de pleine nature de Poltrot, avec pour objectifs :

- d'assurer une offre minimale de restauration et de boissons pendant les horaires d'ouverture des activités les lundis

- d'offrir un service de restauration conviviale et adaptée à l'esprit du site
- de renforcer l'attractivité de la base
- de participer au développement de l'économie touristique du territoire

Le présent AMI définit les conditions générales dans lesquelles la Communauté de communes entend confier l'exploitation commerciale de cette activité.

3. Forme et durée du contrat à conclure :

L'exploitation commerciale d'un espace dédié à l'accueil d'un food truck à la base de pleine nature de Poltrot fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, dans les conditions définies par l'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Cette AOT est accordée pour une durée de la saison estivale 2026, selon la nature et la viabilité économique du projet proposé.

Durant cette période, l'ensemble des prescriptions décrites au présent document et complétées à l'issue de la consultation devront être respectées. En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ces prescriptions, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne se réserve le droit de résilier de façon anticipée ladite convention.

4. Redevance :

Le candidat lauréat versera à la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne une redevance pour la durée d'occupation.

5. Espace de restauration estivale

Présentation :

L'espace possible dédié à l'accueil d'un food truck de la base de pleine nature de Poltrot est idéalement situé au cœur de la base, en bord de rivière.

- Jours d'ouvertures et horaires :

Les jours et horaires d'ouverture sont fixés au lundi durant les mois de juillet et août, avec une ouverture obligatoire sur le service du midi au minimum ; une ouverture en soirée reste possible à l'initiative du candidat, sans caractère obligatoire.

En dehors de cette période estivale, le candidat peut proposer une ouverture selon ses souhaits, celle-ci demeurant toutefois limitée au lundi.

La clientèle du site est principalement composée de familles, d'habitants locaux et de nombreux touristes.

- Matériels à disposition :

Il appartient au candidat d'apporter son propre équipement et matériel.
Des tables et des bancs pourront toutefois être mis à disposition.

- Animations :

Des animations, événements et concerts peuvent être organisés par le candidat le lundi tout au long de la saison pour dynamiser son espace s'il le souhaite.

La redevance :

Chaque candidat devra proposer un montant de redevance sur la durée de la convention. Le montant de cette redevance constitue l'un des éléments de négociation de la convention.

6. Règlement et conditions de participation :

6.1. Conditions de participation

Le présent AMI est ouvert à tout opérateur ou groupement solidaire d'opérateurs justifiant :

- d'un modèle économique viable pour exploiter l'espace de restauration ;
- d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à l'exploitation de l'activité.

6.2. Engagement du candidat lauréat

Le candidat lauréat s'engage à signer une convention d'occupation temporaire et d'en respecter les termes.

Le candidat lauréat ne pourra se prévaloir de la création d'un fonds de commerce à l'issue de la convention d'occupation temporaire.

Le candidat lauréat s'engage à mettre en œuvre son projet dès la signature de ladite convention.

6.3. Contenu des offres

Le dossier devra contenir les éléments suivants sous peine de non recevabilité :

- une lettre de candidature datée et signée
- une note descriptive détaillée du projet proposé comprenant la description du concept envisagé, les amplitudes horaires, les tarifs projetés
- les qualifications du gérant (CV, diplômes, certifications)
- tout document complémentaire que le candidat juge utile à la bonne compréhension de son offre de candidature

6.4. Critère de sélection des offres des candidats

La sélection des offres s'effectuera au regard de l'offre jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères d'analyse suivants :

Critère 1 : “qualité du projet proposé” (50 points)

apprécié au regard des produits et circuits choisis, services et animations proposés, clientèle visée, structure de l'équipe, viabilité du modèle économique, expérience et qualifications du candidat.

Critère 2 : “montant de la redevance d'occupation du domaine public proposé” (50 points)

apprécié au regard du montant proposé et de l'adéquation au modèle économique envisagé.

Au regard des offres qui lui seront transmises, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne se réserve la possibilité de demander des compléments, des précisions et de négocier sur tout ou partie de la proposition des candidats au cours d'une phase d'audition.

6.5. Conditions de dépôt des offres

Les offres complètes et comportant la mention “APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT - NE PAS OUVRIR” doivent être déposées par voie postale ou électronique, au plus tard le **27/03/2026 à 12h00.**

Les offres déposées par voie postale doivent être adressées à :
Communauté de communes Lavalette Tude Dronne
35, avenue d'Aquitaine
16190 MONTMOREAU

Les offres déposées par voie électronique à l'adresse suivante :
Charlotte Billeri
Chargée de mission tourisme
c.billeri@ccltd.fr

7. Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'appel à manifestation d'intérêt, les candidats peuvent contacter la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne par mail (c.billeri@ccltd.fr) ou par téléphone (06.72.94.31.64).

Une visite préalable de la base de pleine nature de Poltrot peut également être demandée.